

Le Conseil général de la Sarthe finance le développement des PME via un nouveau prêt d'honneur de Carrefour Entreprise Sarthe

Le Conseil général de la Sarthe et Carrefour Entreprise Sarthe proposent un nouveau prêt d'Honneur à destination d'entrepreneurs, notamment des PME, qui souhaitent développer leur activité. 200 000€ seront versés par le Conseil général à ce fond de prêt réservé aux jeunes entrepreneurs sarthois.

Le prêt d'honneur « croissance PME » est un financement personnel octroyé à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise, d'accroître, de diversifier, ou de moderniser son activité.

Le projet de croissance peut se traduire par un développement durable de l'emploi, du Chiffre d'Affaires, de la création d'une nouvelle activité, d'une amélioration des conditions de travail, d'un impact positif sur le territoire...

A travers le Prêt d'Honneur Croissance, l'intervention de la plateforme permet :

- Un accompagnement pour prévenir des risques professionnels et personnels ainsi qu'une meilleure évaluation des enjeux et des besoins liés au développement,
- Un renforcement des fonds propres ou quasi fonds propres de l'entreprise,
- Un effet de levier sur les financements bancaires principaux du projet de développement,

Entreprises éligibles :

- Entreprises de moins de 5 ans
- Entre 3 et 10 ETP (équivalent temps plein)

Santé de l'entreprise :

* Le rapport situation nette/endettement doit être inférieur à 40%

* Pas de perte de + 50 % du Capital social

Projets de développement :

- Conquête de nouveaux marchés, Développement commercial
- Embauche de personnel
- Lancement de nouveaux produits/services, diversification
- Augmentation du BFR due à la croissance
- Acquisition d'un nouveau référentiel métier
- Acquisition de nouveaux équipements

Montant :

De 15 000 à 50 000€

1,5 fois le montant des récents ou nouveaux apports personnels (dont compte courant au bénéfice non distribué).

Engagements :

L'entreprise s'engage à créer au moins 1 emploi à l'issue de la 1^{ère} année.

Contact :

Carrefour Entreprise Sarthe : ah.foret@ces72.org – 02 43 57 72 72 – www.ces72.org
Conseil général de la Sarthe : Lucie Desnos - lucie.desnos@cq72.fr - 02 43 54 72 99